

LISTE ELEMENTS		ECTS	COEFFICIENT	CM	TD	Lieu	Modalités du Contrôle des Connaissances														
							Type	Première session								deuxième chance / session					
								Ecrit 1	Ecrit 2	Oral 1	Oral 2	Pratique 1	Pratique 2	Pratique 3	Pratique 4	Ecrit	Pratique				
SEMESTRE 3 - PARCOURS ECONOMIE	Majeure UE1	Economie monétaire	4	13,33%	24	12	Université	CC1	2 heures (40%)	2 heures (40%)				20%					1 heure		
	Majeure UE2	Macroéconomie fermée	4	13,33%	24	18	Université	CC1	2 heures (40%)	2 heures (40%)				20%					1 heure		
	Majeure UE3	Mathématiques	4	13,33%	36	18	Université	CC1	2 heures (40%)	2 heures (40%)				20%					1 heure		
	Majeure UE4	Microéconomie 1	4	13,33%	24	12	Université	CC1	2 heures (40%)	2 heures (40%)				20%					1 heure		
	Mineure UES-1	Economie et psychologie	2	6,67%	24		Université	CT	2 heures (100%)										1 heure		
	Mineure UES-2	Probabilités et statistiques 1	4	13,33%	24	18	Université	CC1	2 heures (40%)	2 heures (40%)				20%					1 heure		
	Transversale UE6	Anglais	2	6,67%		36	Lycée	CCI	2 heures (50%)			50%								1 heure	
	Transversale UE7	Humanités argumentations écrites et orales	4	13,33%	48		Lycée	CCI			30 mn (25%)	30 mn (25%)	25,00 %	25,00 %						2 heures	
	Transversale UE8	Informatique 1	2	6,67%		24	Université	CCI					10 mn par séance (33%)	2 heures (33% max)	Devoir maison PIX (33% max)	1 heure 45 PIX (33% max)				PIX	
Transversale UE9	Conférences, ateliers			25		Lycée/Université															
	Tutorat, coaching lycée				30	Lycée															
	Tutorat, suivi pédagogique université				36	Université															
SEMESTRE 4 - PARCOURS ECONOMIE	Majeure UE10	Macroéconomie ouverte	4	13,33%	24	12	Université	CC1	2 heures (40%)	2 heures (40%)				20%					1 heure		
	Majeure UE11	Mathématiques	4	13,33%	36	18	Université	CC1	2 heures (40%)	2 heures (40%)				20%					1 heure		
	Majeure UE12	Microéconomie 2	4	13,33%	24	12	Université	CC1	2 heures (40%)	2 heures (40%)				20%					1 heure		
	Majeure UE13	Economie de l'environnement	4	13,33%	24	12	Université	CC1	2 heures (40%)	2 heures (40%)				20%					1 heure		
	Mineure UE14-1	Marchés financiers	3	10,00%	24		Université	CT	2 heures (100%)										1 heure		
	Mineure UE14-2	Probabilités et statistiques 2	3	10,00%	24	12	Université	CC1	2 heures (40%)	2 heures (40%)				20%					1 heure		
	Transversale UE15	Anglais	2	6,67%		36	Lycée	CCI	2 heures (50%)			50%								1 heure	
	Transversale UE16	Humanités argumentations écrites et orales	4	13,33%	48		Lycée	CCI			30 mn (25%)	30 mn (25%)	25,00 %	25,00 %						2 heures	
	Transversale UE17	Informatique 2	2	6,67%		24	Université	CCI					10 mn par séance (33%)	2 heures (33% max)	Devoir maison PIX (33% max)	1 heure 45 PIX (33% max)				PIX	
	Transversale UE18	Conférences, ateliers			25		Lycée/Université														
		Tutorat, coaching lycée				30	Lycée														
Tutorat, suivi pédagogique université					36	Université															

Note explicative relative au Contrôle Continu Intégral (CCI) : au moins deux notes, aucune ne compte pour plus de 50 % de la note finale ; seconde chance au fil de l'eau

Note explicative relative au Contrôle Continu 1 (CC1) : Un première note compte pour 40%, une deuxième pour 40% et une troisième pour 20%. La première note comptant pour 40% correspond à une évaluation à mi-parcours, la seconde comptant pour 40% à une évaluation à la fin du cours. Le Contrôle Continu 1 donne accès sous conditions à la seconde session.

Note explicative relative au Contrôle Terminal (CT) : une seule note à l'issue d'une évaluation ayant lieu après la fin du cours magistral. Le Contrôle Terminal donne accès sous conditions à la seconde session.

Passage en seconde chance : pour chaque unité d'enseignement, les étudiantes et les étudiants qui ont passé toutes les épreuves de première session et obtenu au moins 10 de moyenne ne peuvent prétendre à la seconde chance. Pour chaque unité d'enseignement, l'accès à la seconde chance est de droit pour les étudiantes et les étudiants qui ont passé toutes les épreuves de première session et obtenu moins 10 de moyenne.

Passage en seconde chance : pour chaque unité d'enseignement, les étudiantes et les étudiants qui justifient d'un cas de force majeure ayant empêché de passer toutes les épreuves de première session ont accès de droit à l'épreuve de seconde chance, quelle que soit la note moyenne obtenue dans l'unité d'enseignement.

Passage en seconde session : pour chaque unité d'enseignement relevant du Contrôle Continu 1 ou du Contrôle Terminal, les étudiantes et les étudiants qui, à l'issue de la première session, ont obtenu au moins de 10 à l'unité d'enseignement ne peuvent prétendre à la seconde session. La seconde session leur est ouverte dans le cas contraire.

Principe du maximum : Entre la note de première session et la note de seconde chance ou de seconde session, la meilleure des deux notes est retenue.

L'aménagement des conditions d'examen et de concours de l'enseignement supérieur pour les candidats présentant un handicap et les étudiants en situation de handicap suivis par la mission handicap s'applique selon les modalités prévues par l'arrêté correspondant.